



BESSINES INFOS

Informier, Échanger, Partager ...
... Pour Bien Vivre Ensemble

L'Édito du Maire

Chères Bessinoises, chers Bessinois

Mes premiers mots sont pour présenter mes meilleurs vœux de bonheur et de santé, en mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal, à toutes les Bessinoises et tous les Bessinois.

Au cours de la cérémonie des vœux, j'ai eu l'occasion de présenter l'ensemble des actions menées par la municipalité que je conduis, depuis mai 2020, ainsi que nos projets pour 2023 et un peu plus loin (voir page 4). Ils démontrent que nous agissons dans une stratégie définie et réfléchie qui a été approuvée à l'unanimité des 19 Conseillers Municipaux pour 88 sur les 99 délibérations votées en 2022.

Chacun des projets réalisés a été autofinancé. De plus, nous avons désendetté la commune pour plus de 250 000 euros depuis notre prise de fonction et tous nos budgets ont été réalisés en excédent. Cette gestion rigoureuse a d'ailleurs reçu les félicitations de Niort Agglo.

La hausse des prix de l'énergie et des travaux nous obligera à être encore plus vigilants si nous voulons tenir nos engagements de ne pas augmenter (contrairement à des nombreuses collectivités) la fiscalité locale.

Poursuivons ensemble sereinement avec dynamisme et volontarisme notre politique pour le « Bien Vivre ensemble » de tous.

Christophe GUINOT
Maire de Bessines



Les fortes pluies des semaines passées ont fait monter le niveau des cours d'eau ! Le Marais Poitevin et Bessines n'ont pas été épargnés, et les paysages s'en sont trouvés changés, notamment le long du Bief Jaron. C'est l'évail !



Le marais mouillé fait ses réserves pour l'été et lors de la décrue, une pellicule grasse de sédiments va enrichir la terre.

Vie Municipale

Décisions du Conseil Municipal du 18 janvier 2023

1. Décision de rapporter la délibération sur la modalité de partage de la Taxe d'Aménagement
2. Autorisation d'ouverture dominicale des commerces de détail pour 2023 : 2 juillet, 19 et 26 novembre, 3, 10, 17, 24 et 31 décembre.
3. Mandatement du CDG79 pour le renouvellement du contrat groupe couvrant les risques statutaires
4. Approbation de la convention avec le CDG79 pour la gestion de la paie des agents à partir de février 2023
5. Approbation de l'avenant n°1 à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique du CDG 79.
6. Autorisation de mandater les dépenses d'investissement pour 2023
7. Renouvellement de la convention triennale avec A.S.C.O.B.E
8. Autorisation donnée au Maire pour la signature des marchés de travaux avec :
 - la société COLAS pour la réfection des voies communales rue des Grosses Terres et route de Crameuil pour un montant de 186 823.72 € HT soit 224 198.50 € TTC ;
 - la société ROCHE TP pour la réalisation d'un bassin de rétention impasse de Beaulieu pour un montant de 14 942.50 € HT soit 17 931.00 € TTC.
9. Approbation de la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale ID 79

Compte rendu complet consultable en mairie ou sur www.mairie-bessines.fr

Démission des Conseillers municipaux d'opposition.... et après

Les 4 conseillers de l'opposition élus le 5 décembre 2021, ont présenté leur démission le 18 janvier 2023. Le maire a pris acte de leur décision. Ces démissions ont pour conséquence que les 4 suivants de la liste d'opposition seront appelés à siéger comme conseillers municipaux. En cas de nouvelles démissions, les suivants de la liste seront appelés et ce jusqu'à épuisement des 19 noms. Dans l'hypothèse de la démission de tous les conseillers d'opposition, le conseil municipal sera réduit aux 15 conseillers de la liste majoritaire conduite par notre Maire Christophe GUINOT.

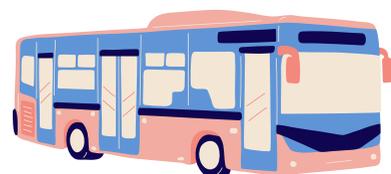
En aucun cas, ces démissions successives ne se traduiront par une nouvelle élection municipale avant l'échéance normale.

La mobilité au service de tous !

Rédigé par Frédéric Froment (conseiller municipal, référent mobilité)

Le 20 décembre dernier s'est tenue une réunion sur les mobilités de l'agglomération Niortaise pour les habitants de Bessines. Nous tenons à remercier la direction des transports (Mme Chessé et M. Le Roux) pour leur participation active à cette réunion, ainsi que les habitants qui ont répondu présents à cette invitation.

Une écoute importante de la direction des transports de l'agglomération, dans un contexte de renégociation du contrat avec le délégataire Transdev (représenté par M Le Roux), nous a permis d'avoir un échange constructif !



Que pouvons-nous en retenir ?

- Les habitants sont désireux d'avoir un service de transport qui dessert la zone urbaine (le centre de Bessines), l'arrêt de Bois Chamillard est trop éloigné du bourg
- Des retraités et actifs intéressés pour utiliser les transports en commun pour rejoindre la zone commerciale de la Mude, toutefois il reste des difficultés (horaires, temps de trajet, arrêts de bus éloignés,...)

- Une possibilité de réserver des trajets sur demande peu flexible (réservation au moins 1 jour à l'avance)
- Quelques aménagements d'horaires à intégrer dans les plannings (NB. Quelques aménagements sont déjà intégrés à ce jour et donnent satisfaction, nous continuerons de communiquer les attentes des habitants auprès de la direction des transports)

La direction des transports a pris note de nos besoins et étudie les solutions qu'ils nous communiquerons dans les meilleurs délais

Vie Municipale

Comités de Quartiers

Les Comités de Quartiers redémarrent

La réunion pour le redémarrage des Comités de Quartiers s'est tenue le 20 janvier dernier. Seul le quartier B (centre) était représenté.

Il a été décidé :

- de conserver le découpage existant en quartiers. La division du quartier C en 2 quartiers distincts, de part et d'autre de l'avenue de La Rochelle, a été évoquée. La décision sera prise par les habitants de ce quartier.
- une réunion par trimestre entre les porte-paroles des quartiers et la municipalité.
- une réunion publique annuelle pour faire le point sur le fonctionnement et parler des propositions.
- la mise à disposition de la salle Noisy pour les porte-paroles un jour par mois. (réservation à faire à la mairie)
- la possibilité pour les quartiers de publier des articles dans le BESSINES INFOS, sur le site de la mairie et sur FACEBOOK.

Pour le quartier B, 2 volontaires se sont présentés comme référents :

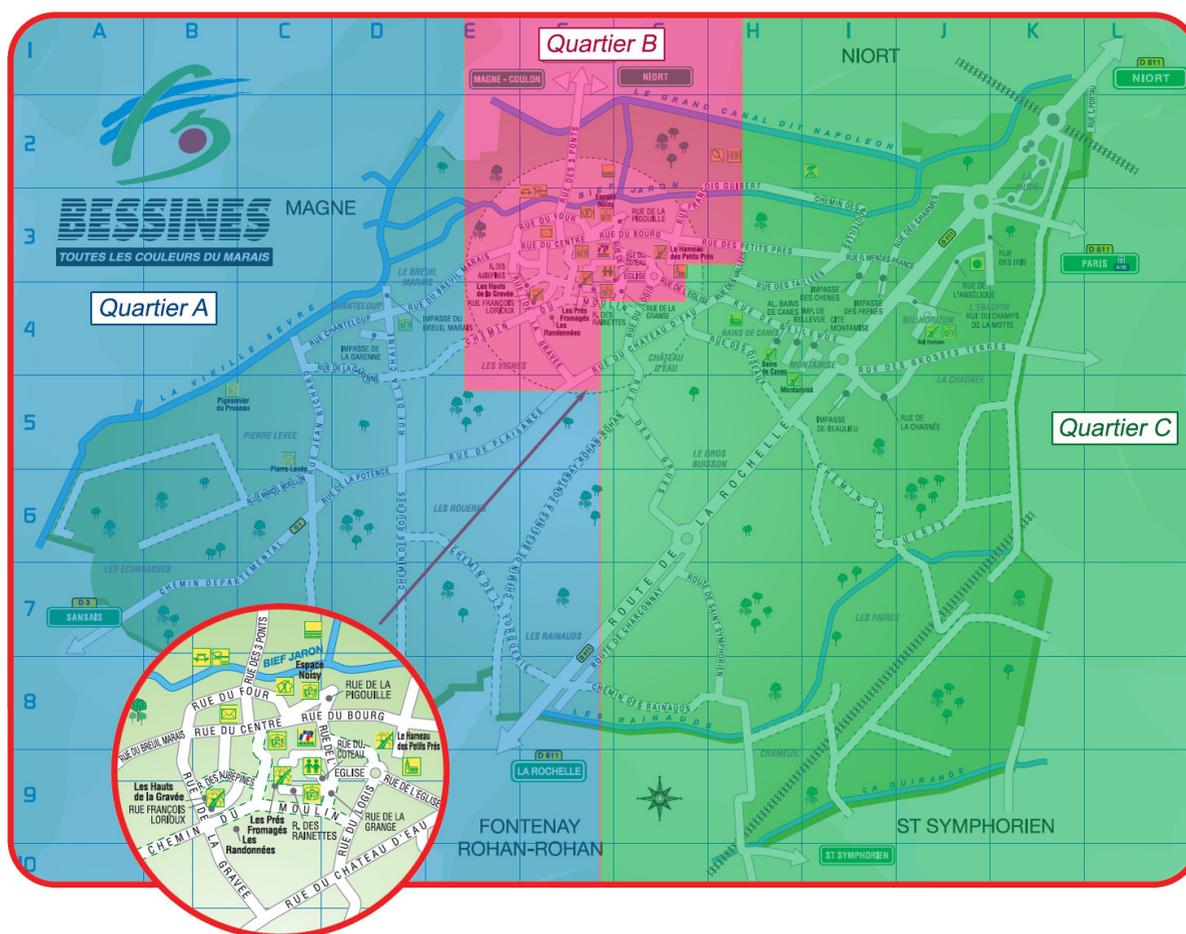
Audrey Heinen (audrey99h@hotmail.fr)

Denis Larvoire (denis.larvoire@wanadoo.fr)

Les habitants de ce quartier peuvent d'ores et déjà les contacter pour toutes demandes ou propositions d'intérêt collectif pour le quartier.

Pour les autres quartiers, les volontaires peuvent s'inscrire sur mairie@mairie-bessines.fr. Nous en informerons les habitants via le journal municipal.

Prochaine réunion publique le mercredi 26 avril 20H à la Mairie.



Vous souhaitez recevoir le BESSINES INFOS par mail ? Envoyez un mail à l'adresse suivante : communication@mairie-bessines.fr

Retour sur la cérémonie des vœux du Maire

La salle de la Grange a retrouvé son affluence des grands soirs en ce vendredi 13 décembre. Après deux ans d'interruption pour cause de covid, le Maire, Christophe Guinot a adressé ses vœux à la population. Enfin, deux officiels avaient également répondu présents, avec Anne-Sophie Guichet, Maire de Coulon, Conseillère Départementale et Alain Capelle, Maire de Champdeniers.

La gestion d'une commune relève d'une action collective et le maire a tenu à présenter ses collaborateurs, adjoints et conseillers, en précisant les attributions de chacun avant de les remercier. Ils ont été rejoints par les membres fraîchement élus du conseil municipal des jeunes. Leur assurance et leur détermination ont suscité des sourires de sympathie.

Par ailleurs, Christophe Guinot a remercié individuellement chaque membre du personnel communal pour son rôle déterminant dans le bien vivre des bessinois. Enfin il a évoqué la dynamique du monde économique et les partenariats avec les nouvelles implantations sur la commune.



Le Maire a présenté l'ensemble des conseillers municipaux présents, ainsi que les 6 élus du Conseil Municipal des Jeunes

L'ensemble des actions menées ces trois dernières années ont été présentées :

- Aménagements du Parc Noisy
- Rénovation du chauffage de la Salle de la Grange
- Remise en état du Gros Buisson
- Aménagement du Groupe Scolaire Jean Richard (Préau, structure de jeux, Plateau Sport)
- Travaux de voirie (chemins blancs, parking de l'ancienne poste, de l'école, hameau des petits prés,...)
- Affichage public
- Vidéo surveillance
- et bien d'autres évolutions



Nos projets pour 2023 et un peu plus loin

L'école Jean Richard

- La rénovation et la mise aux normes des 7 blocs sanitaires
- Un programme de rénovation énergétique avec le concours du CRER (Centre régional des Energies Renouvelables) et de SEOLIS a été initié.

Le complexe du Gros Buisson

- Remise en état des équipements électriques et moins énergivores (en particulier le Gymnase).
- Réfection de la pelouse du terrain de foot et remplacement de l'éclairage par des LED plus économiques
- Couverture de la pergola d'entrée coté Club House et Vestiaires

Le cimetière

- Engazonnement des allées du vieux cimetière
- Enlèvement de 17 concessions en état d'abandon

Les routes, les chemins et l'éclairage public

- Réfection de la route de Crameuil et d'une partie de la rue des grosses terres
- Création d'un bassin de rétention et réfection de la voirie de l'impasse de Beaulieu
- Audit de la structure des ponts de la rue des 3 ponts.
- Installation de nouveaux candélabres (notamment rue des oiseaux, rue de la Chagnée ...) et remplacement des éclairages actuels par des équipements LED moins énergivores.

L'environnement et le cadre de vie :

- Plusieurs projets majeurs de pistes cyclables sont à l'étude (la voie verte - ancienne voie ferrée, la révision du plan de circulation communal pour l'amélioration de la circulation du centre bourg et la création de voies sécurisées, l'aménagement de la RD3 par des espaces sécurisé (piste cyclable et piétons)
- En partenariat avec le Parc National Régional du Marais : la reforestation sur notre commune et l'entretien des conches.

Pour conclure, le Maire a invité tous les élus et la population à poursuivre ensemble, avec dynamisme, le chemin qui va du présent à l'avenir de notre village... pour le « bien vivre ensemble » de ses habitants.



Rentrée Scolaire 2023

Rédigé par Jessica Labonne, directrice du Groupe Scolaire Jean Richard



Les enfants nés en 2021, feront leur rentrée en PS uniquement en septembre 2024

Les inscriptions en Petite Section pour la rentrée scolaire 2023/2024 auront lieu

du 09/01/2023 au 24/02/2023

Pour inscrire votre enfant en Petite Section à la rentrée 2023, deux conditions s'appliquent :

- votre enfant doit être né entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020
- vous devez être domiciliés obligatoirement sur la commune de BESSINES (au moins un des deux responsables légaux en cas de séparation, avec accord du deuxième responsable légal).

Pour information : La condition de domiciliation ne s'applique pas à la scolarisation des fratries : si vous avez déménagé dans une autre commune mais qu'au moins un de vos enfants sera encore scolarisé à l'école de BESSINES l'année prochaine, la continuité des fratries s'applique. Vous pouvez donc demander l'inscription de votre enfant en petite section.

Si vous remplissez ces conditions, il vous suffit alors de retirer un dossier d'inscription à la Mairie et de le retourner complété avant le 24 février 2023. Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte.

Une fois votre dossier complété et retourné, Monsieur le Maire procédera à la validation de l'inscription de votre enfant en classe de Petite Section pour l'année scolaire 2023/2024, en éditant un certificat d'inscription. Un exemplaire vous sera envoyé par mail et un autre me sera adressé.

Pour finaliser cette inscription, je prendrai contact avec vous fin mai/début juin 2023 pour convenir ensemble d'un rendez-vous afin de venir visiter l'école avec votre enfant et valider l'inscription.

La liste des fournitures scolaires vous sera donnée également ce jour-là.

Dans l'attente de nous rencontrer en mai/juin, je reste disponible par téléphone (05 49 09 13 34), de préférence le mardi car je suis déchargée d'enseignement cette journée-là.



Spectacle de Noël du Centre de Loisirs

Rédigé par Julien Peninon, directeur du CLSH

En cette fin d'année 2022, l'équipe du Centre de Loisirs de Bessines a été très heureuse de proposer aux parents et aux enfants un spectacle de Noël, le 16 décembre.

Après six semaines de préparation avec les enfants pour, à la fois, fabriquer les décors, apprendre les deux chants de Noël, et répéter la pièce de théâtre adaptée du conte de Casse-Noisette, nous avons pu accueillir les familles à la salle de La Grange.

Tous les enfants ont d'abord pu profiter d'un goûter de Noël avant de rentrer dans leur(s) rôle(s) de chanteurs, danseurs, acteurs, spectateurs.

Pendant une heure, les enfants ont assuré le spectacle, et se sont fait applaudir à la hauteur de leur investissement et de leur talent !

Pour cette occasion l'APE de Bessines nous a accompagné avec une buvette (jus de pomme, vin chaud, friandise) de 16h00 à 20h00.



Le Centre de Loisirs remercie chaleureusement les nombreux parents et enfants présents !

RETROUVEZ-NOUS SUR



PAGE COMMUNE DE BESSINES



WWW.MAIRIE-BESSINES.FR/

Bessines Infos

Page 5



à Bessines

Vie Culturelle

Avec le soutien du Comité des Fêtes, le chanteur **deuzeLLGé** viendra présenter son nouvel album "L'arbre de Vie" le samedi 1er avril, à 20h30 à la salle de la Grange.

Réservations au 06-83-72-48-39 (10€ ; gratuit pour les - de 12 ans)



Notre projet municipal prévoyait le jumelage avec une ville européenne pour compléter le jumelage que Bessines perpétue avec le village d'EZIME au Togo, par l'intermédiaire de l'association ASCOBE.



Plusieurs conseillères municipales travailleront à la concrétisation du jumelage avec une ville du Portugal, Airães, située dans le district de Porto.



Plusieurs conseillères municipales porteront ce projet à concrétiser avant la fin de 2023.

+ d'infos sur le jumelage avec Ézimé



chez nos voisins

Le Séchoir

Port Boinot, 1 Rue de la Chamoiserie, 79000 Niort

Gratuit

Renseignements : 05 49 24 18 79

Expo : Le Marais en pastel par Chantal Gadreau



du mardi au samedi, de 10h à 12h et de 14h à 17h, jusqu'au dimanche 26 février 2023

Une nouvelle exposition est à découvrir au Séchoir à partir du 5 janvier. Il s'agit des pastels de Chantal Gardeau, artiste pastelliste locale, lauréate de nombreux concours de peinture.

Elle présente son univers où la couleur est reine, sans être trop agressive. Ces tableaux seront exposés jusqu'au 26 février pour découvrir le Marais autrement.

Expo : Hubert-Sauzeau dévoilé... in vivo

**Musée Bernard d'Agesci
26, avenue de Limoges, 79000 Niort**

Renseignements : 05 49 78 72 00

Rétrospective de la vie et des œuvres de l'artiste peintre Hubert-Sauzeau (Prahecq, 1856 - Niort, 1927), dont le pinceau naturaliste a su rendre compte de son époque et de la réalité du terroir niortais.



du mardi au dimanche, jusqu'au 23 avril 2023

Un legs de 10 œuvres consenti au musée des Beaux-arts de Niort par l'artiste en 1927, une donation de 37 œuvres par sa nièce héritière en 1983, accompagné d'un fonds documentaire, une donation de 22 œuvres, des acquisitions récentes... un fonds inédit pour une rétrospective de la vie et des œuvres de l'artiste peintre Hubert-Sauzeau au centre des projecteurs niortais.

Repas des aînés



crédit photo : France Rousseau

En l'espace d'un instant toutes les tables furent occupées. Chaque groupe avait trouvé une place pour être enfin ensemble. Il régnait une atmosphère de soulagement. Ces retrouvailles avaient un goût de revanche sur l'adversité. La vie était de retour et il y avait tant à raconter.

Le silence s'imposa de lui même quand M.M Berthier prit la parole pour évoquer le bilan d'activités du CCAS. Elle formula ce que chacun avait en son cœur : nous avons vécu des moments difficiles qui vont perdurer en 2023 ; soyons solidaire. **Dans un rapide sondage une forte majorité des 110 convives ont exprimé le souhait de maintenir le repas des aînés à la même époque de l'année.**

En quelques mots Christophe Guinot, Maire de Bessines, a tenté d'insuffler un peu d'optimisme avant de souhaiter le bon appétit rituel. Les langues se délient, les verres se lèvent.

Pour des raisons conjoncturelles liées à la difficulté de trouver du personnel, le service est ralenti. Cela permet à l'animateur Tony Conty de dérouler tout son talent. Sa musique nostalgique réveille le temps d'avant et invite à la danse. Les premiers couples s'enhardissent très tôt, bientôt suivis par d'autres de plus en plus nombreux à chaque intermède.

A leur demande, des chanteurs (Pierre, Thérèse et Robert) lancent leurs chansons puisées dans le répertoire commun au public et reçoivent des applaudissements chaudement mérités.

Le repas touche à sa fin ; l'omelette norvégienne est unanimement appréciée, d'autres osent avouer leur découverte des coteaux de Peyriac.

Sur la piste des couples dansent et dansent encore, **en attendant de noter sur leur agenda le samedi 16 décembre 2023.**

Niort Agglo vous aide à hauteur d' 80% du prix d'achat d'un récupérateur d'eau.



+ d'infos



Récupérer l'eau de pluie qui ruisselle des toitures des habitations ou des dépendances est une bonne solution pour arroser son jardin, ses plantes, laver sa voiture, etc. en économisant l'eau potable. Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, Niort Agglo propose de prendre en charge le coût hors pose d'un récupérateur d'eau et de son équipement à hauteur de 80 % de son prix d'achat. L'aide est plafonnée à 150 € et limitée à un équipement par habitation. Pour en bénéficier, il faut avoir sa résidence principale dans une commune de l'agglomération du Niortais, disposer d'un espace suffisant pour l'installation du dispositif et effectuer cet achat (équipement neuf) avant le 30 septembre 2023.

MONOXYDE de carbone

Attention aux intoxications !

Les foyers de maisons d'habitation, les fours ou les appareils de chauffage, les poêles à bois sont parmi les sources les plus courantes d'émission de monoxyde de carbone qui peuvent conduire à une intoxication. Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est **indolore, invisible et non irritant**. Après avoir été respiré, il provoque **maux de têtes, nausées, vomissements, malaises ou encore une paralysie musculaire.**

Pour éviter les intoxications

 <p style="font-size: 8px;">Placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments</p>	 <p style="font-size: 8px;">Ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue...</p>	 <p style="font-size: 8px;">Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion (ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu)</p>	 <p style="font-size: 8px;">Veiller à une aération et à une ventilation correctes des lieux et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air</p>
---	--	---	--

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

 <p style="font-size: 8px;">Ouvrez les fenêtres et les portes</p>	 <p style="font-size: 8px;">Arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson</p>	 <p style="font-size: 8px;">Sortez de chez vous</p>	 <p style="font-size: 8px;">Appelez les secours 112 18 114</p>
--	---	--	--

Lorsque les températures baissent, les risques d'intoxications au monoxyde de carbone augmentent mais des mesures préventives simples permettent de les éviter

+ d'infos



